



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4347

Lyon 4ème - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon de la piscine Saint Exupéry et de son terrain d'assiette, sis 11 rue Petrus Sambardier - EI 04037 - N° d'inventaire 04037T002 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n°2015-1

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4347 - LYON 4EME - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE  
PAR LA VILLE DE LYON AUPRES DE LA METROPOLE DE  
LYON DE LA PISCINE SAINT EXUPERY ET DE SON  
TERRAIN D'ASSIETTE, SIS 11 RUE PETRUS SAMBARDIER  
- EI 04037 - N° D'INVENTAIRE 04037T002 - OPERATION  
60021836 « FRAIS NOTARIES POUR ACQUISITIONS  
GRATUITES 2015-2020 », PROGRAMME 00020, AP N°2015-  
1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Par délibération n°2018/xxxx du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Acquisitions foncières 2015-2020 » n°2015-1, programme 00020.

La Ville de Lyon a programmé une opération d'amélioration thermique et énergétique de la piscine Saint Exupéry, sise 11 rue Petrus Sambardier à Lyon 4<sup>ème</sup> à la fin du premier semestre 2018. Dans le cadre de cette programmation, une analyse foncière et physique du site a fait apparaître que cet équipement municipal est situé sur la parcelle AC 34, parcelle sur laquelle est également édifié le lycée Saint Exupéry.

Historiquement, le tènement du lycée Saint Exupéry a été incorporé dans le patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon par acte de transfert des 5 et 9 juillet 1979 intervenu entre la Ville et la Communauté urbaine. Construite en 1965, la piscine a toujours été exploitée et gérée par la Ville, depuis cette date.

La Ville de Lyon a sollicité la Métropole de Lyon afin de régulariser la situation foncière de la piscine Saint Exupéry. La Métropole a alors proposé à la Ville la cession de la partie de la parcelle cadastrée AC 34 comprenant le bâtiment de la piscine municipale. La parcelle précitée a donc fait l'objet d'une division parcellaire entraînant la constitution des servitudes nécessaires à l'exploitation de l'équipement sportif en cohérence avec les contraintes du site.

Il vous est donc proposé l'acquisition de la parcelle en cours de numérotation au cadastre, issue de la parcelle AC 34, comprenant la piscine municipale, sur la base de l'euro symbolique conformément à l'avis n°2018-384V0552 en date du 22 mars 2018 rendu par France Domaine.

Pour votre parfaite information, il est précisé que les frais de géomètre de 4 354,56 € et les frais notariés estimés à 7 500 euros seront pris en charge par la Ville de Lyon.

Les frais notariés estimés à 7 500 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00020 dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Vu les délibérations n°2015/1514 du 28 septembre 2015 et n°2018/xxxx du 17 décembre 2018 ;

Vu le projet d'acte de vente ;

Vu le plan de division ;

Vu l'avis n°2018-384V0552 du 22 mars 2018 de France Domaine ;

Monsieur le Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon ayant été consulté par courrier du 12 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **du 4<sup>e</sup> arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

### **DELIBERE**

1. L'acquisition par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de la parcelle, en cours de numérotation au cadastre, comprenant la piscine municipale Saint Exupéry, d'une superficie de 1 373 m<sup>2</sup> et issue de la division de la parcelle cadastrée AC 34, à l'euro symbolique et selon les conditions précitées, est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tout document y afférent.
3. Les frais de géomètres seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 6226, fonction 020, de l'opération FONACQUI, du programme FONCIERVDL.
4. Les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n°2015-1.
5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés estimée à 7 500 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 413, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :  
  
- 2019 : 7 501 euros
6. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
04037T002-01	Terrain piscine	1373	2115	1,00	Valeur : 527 548 €
04037T002-01	Frais notariés – terrain piscine		2115	7 500,00	

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY